



DECISION

BG|IM|VB|YA : Décision n° DC20231121_02

Avenant n°1 de prolongation

Marché n°2022ACCCVT11 relatif à fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration des enfants du Multi-accueil

Le, Président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200929_21 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2020, envoyée et reçue par la Préfecture le 7 octobre 2020 et affichée le 7 octobre 2020, donnant délégation au président à signer les marchés publics dont les montants sont inférieurs aux seuils des formalisés en vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n° 20220803_01 portant sur la résiliation à l'amiable des marchés n° 2020MPCCVT09 et 2021MPCCVT12,

Vu la décision d'attribution n° DC 20221214_02,

Considérant la nécessité de prolonger l'accord-cadre pour la fourniture et de livraison en liaison froide pour la restauration des enfants du Multi-accueil,

DECIDE

Article 1 – La passation d'un avenant n°1 de prolongation avec la société « **ANSAMBLE** », domiciliée à Allée Lippmann – 56000 VANNES.

Article 2 – La modification introduite par le présent avenant est la prolongation des prestations de fourniture et de livraison en liaison froide pour la restauration des enfants du Multi-accueil à compter du **1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 août 2024**.

Article 3 – Le présent avenant est sans incidence financière.

Article 4 –Le titulaire du présent marché public dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS en cas de recours. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 5 – L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Le comptable public,
- La préfecture de Beauvais
- Notifiée à l'intéressé le : **23 NOV. 2023**

Fait à Chaumont en Vexin, le **21 NOV. 2023**



Le Président,
Bertrand GERNEZ